

# L'ÉGALITÉ

Revue Politique et Littéraire

*Placer au-dessus de toute préoccupation personnelle  
le souci de la sincérité et de la justice. (Cte d'Haussonville)*

Editeur et Rédacteur en chef, WILFRID GASCON

Bureaux à ST-JEROME, Terrebonne, P. Q. Place du Marché. Tel. 35

## AVIS PERMANENT

A l'avenir, l'abonnement à l'« ÉGALITÉ » sera renouvelable tous les trois mois au prix uniforme de 25c. dans tout le Canada, prime comprise. Les abonnés en dehors de St-Jérôme devront joindre à leur demande 5 CENTS pour frais d'expédition de la prime

Au mois, 10 cts par mois; la prime est envoyée avec le reçu du troisième mois.

L'ouvrage que nous donnons en prime se vend 20 et 25 cents en Amérique, chez tous les libraires. Le coût de l'abonnement à la revue se trouve donc entièrement compensé.

### JOSEPH E. PARENT

NOTAIRE, COMMISSAIRE DE LA COUR SUPERIEURE  
*Agent d'Assurances*


Prêts d'argent, Maisons et terres à vendre et à louer. Administration de propriétés,

Règlement de successions, etc.

PRES DU MARCHÉ... ST-JEROME

## Imprimerie Commerciale

Nous exécutons rapidement et avec  
+ le plus grand soin toutes sortes de travaux.

 LIVRES, BROCHURES,

FACTUMS, JOURNAUX,

BLANCS DE TOUTES ESPÈCES,

Etc., Etc., Etc.

Notre matériel est entièrement neuf

Nos prix sont des plus modérés.

Nous faisons appel à tous ceux qui veulent de belles et bonnes impressions au meilleur marché possible.

J. E. PREVOST FILS,

Rue St-Georges,

ST-JÉRÔME

## L'ÉGALITÉ

Revue Politique et Littéraire illustrée.

Editeur-propriétaire : WILFRID GASCON,

Saint-Jérôme (Terrebonne) P. Q.

## Prenez note

M. Chs. Desjardins, 206, rue Wolfe, est notre agent-général pour Montréal et la banlieue. Il est autorisé à prendre des abonnements et à en percevoir le prix.

Nos abonnements, dans la ville de Montréal, sont payables mensuellement à notre agent—(10 cents par mois)—ou en bloc par lettre fermée adressée directement à nos bureaux.

Envoi d'un spécimen gratuit sur demande.

## Le Delegue du Pape

## les ecoles publiques et neutres

Ce que nous avons déjà rapporté du discours prononcé par S. E. Mgr Satolli devant la conférence des archevêques américains sur la question des écoles était suffisant pour montrer à tous que l'Eglise catholique en géneral, et particulièrement le Saint Siège, loin de condamner les écoles publiques, désirent qu'il y en ait dans tous les pays. Or, qu'est-ce que l'école publique? Chacun le sait : c'est l'école commune soutenue par l'impôt public auquel contribuent tous les citoyens indistinctement ; l'école publique, c'est l'école commune où chaque citoyen peut exiger en vertu d'un droit *inherent* à la puissance paternelle (encyclique *Affari vos*) qu'on y respecte dans l'enseignement donné à ses enfants les droits de la conscience et la liberté de ses opinions politiques, religieuses et sociales. L'école publique, c'est l'école de tout le monde, et pour être l'école de tout le monde, il ne faut point qu'elle soit sectaire, mais neutre, loyalement et honnêtement neutre.

Cette école publique contrôlée par l'Etat,

Mgr Satolli, délégué du Saint-Siège, parlant au nom du Saint-Siège et d'après les instructions du Saint-Siège, déclare qu'elle n'est point condamnée par l'Eglise catholique et que rien ne repugne à ce que la jeunesse y apprenne les premiers éléments et les plus hautes branches des arts et des sciences naturelles Voilà un principe d'application générale, car le délégué apostolique ne fait abstraction de temps ni de lieu. M. l'abbé G. Raison oserait-il affirmer que Mgr Satolli a méprisé ou changé la doctrine de l'Eglise? En ce cas, comment nous expliquera-t-il que Léon XIII ait fait par la suite son délégué cardinal, et toléré que l'archevêque de Saint-Paul continuât la sécularisation des écoles catholiques de son diocèse?

Si l'école publique était si mauvaise, Mgr Ireland ne pouvait pas être approuvé de changer ses écoles paroissiales en écoles neutres, le représentant du Saint-Siège ne pouvait point déclarer, *qu'absolument et universellement parlant*, l'Eglise permet aux enfants catholiques la fréquentation des écoles publiques ; et Léon XIII aurait désavoué positivement les déclarations de son délégué, alors qu'au contraire, le Saint-Père a simplement dit que les propositions de Mgr Satolli avaient été " *mal a propos* livrées à la publicité ", et surtout, le pape ne l'eût point fait cardinal pour le récompenser de la façon dont il avait compris et exécuté sa mission.

Au reste, nous allons donner tout au long le discours du délégué sur la question. Nous y trouverons exposées les vues du Saint-Père lui-même sur ce sujet.

1. A l'Eglise catholique appartiennent le devoir et le droit divin d'enseigner à toutes les nations la vérité de l'Evangile et l'observance des commandements du Christ (St. Matt., XX-III, v. 29). En elle aussi réside le droit d'instruire les jeunes, car le royaume des cieux est à eux (St-Marc, v. 14). Conf. conc. Balt. Pl. III, No 194. C'est-à-dire qu'elle se réserve le droit d'enseigner les vérités de la foi et les lois de la morale, afin d'élever la jeunesse dans l'habitude d'une vie chrétienne.

2. Donc, absolument et universellement parlant, rien ne repugne à ce qu'ils apprennent les premiers éléments et les plus hautes branches

des arts et des sciences naturelles dans les écoles publiques contrôlées par l'Etat, lequel est tenu de fournir et d'encourager tout ce qui tend au bien-être moral des citoyens, à leur assurer une vie sociale paisible, et une part suffisante de biens temporels, sous les lois promulguées par l'autorité civile.

Pour le reste, les ordonnances du conseil de Baltimore sont encore en vigueur et d'une façon générale restent en vigueur comme suit :

3. Non seulement en vertu de notre amour paternel, nous exhortons les parents catholiques, mais nous leur recommandons par toute l'autorité que nous possédons, de procurer une éducation vraiment chrétienne et catholique aux chers enfants que Dieu leur a donnés, que le baptême a fait revivre en Notre-Seigneur et qui sont destinés au Ciel, ils doivent les surveiller et les protéger pendant leur enfance et leur jeunesse contre les dangers d'une éducation purement mondaine et par conséquent leur faire fréquenter les écoles paroissiales ou autres vraiment catholiques.

Unis à ces devoirs se trouvent les droits des parents qu'aucune loi ou autorité civile ne saurait violer ou affaiblir.

4. L'Eglise catholique en général et particulièrement le Saint-Siège, loin de condamner ou de traiter avec indifférence les écoles publiques, désire plutôt que, par l'action conjointe des autorités civiles et religieuses, il y ait des écoles publiques dans chaque Etat, suivant les besoins, pour l'enseignement des arts utiles et des sciences nécessaires, mais l'Eglise catholique redoute certains caractères des écoles publiques qui sont opposées aux vérités du christianisme et à la moralité, et puisque, dans l'intérêt même de la société, il est possible de faire disparaître ces objections, non seulement les évêques, mais tous les citoyens devraient se prévaloir de leurs droits dans l'intérêt de la moralité.

5. Il y a longtemps que le Saint-Siège, après avoir consulté les évêques des Etats-Unis d'Amérique, a décrété que les écoles paroissiales et autres institutions sous la direction des évêques, chacune suivant les conditions de son diocèse, étaient opportunes et nécessaires pour la jeunesse catholique, parce qu'il était alors certain que, pour diverses raisons, les écoles publiques offraient certains dangers pour la foi et pour la moralité : (Conf. pl. Balt. III, No 194, seq. app. p. 279).

6. Parce que, dans les écoles publiques, une éducation purement séculière est donnée, en autant que tout enseignement religieux en est

exclus, parce que les instituteurs sont choisis sans distinction dans toutes les sectes, et qu'aucune loi ne les empêche de travailler à la ruine de la jeunesse, mais qu'ils sont libres d'inculper l'erreur et les germes du vice dans ces jeunes intelligences. De même une cause certaine de corruption semblait ressortir du fait que dans ces écoles ou du moins dans un grand nombre, les enfants des deux sexes étaient réunis pour leurs leçons dans un appartement.

7. Donc, s'il est clair que dans une localité donnée, grâce aux dispositions plus sages des autorités publiques, ou à la prudente surveillance de la commission scolaire, des professeurs et des parents, les dangers sus mentionnés pour la foi et la morale disparaissent, il est permis aux parents catholiques d'envoyer leurs enfants dans ces écoles pour acquérir les éléments des lettres, pourvu que les parents eux-mêmes ne négligent pas leurs devoirs les plus sérieux et que les pasteurs des âmes fassent tous leurs efforts pour inculquer aux enfants toutes choses dont se composent le culte et la vie catholique. Il est laissé au jugement et à la sagesse des évêques de décider si dans une certaine partie de leur diocèse respectif, une école paroissiale peut être construite et convenablement entretenue, de façon à ne pas être inférieure à l'école publique, prenant en considération la conduite temporelle des parents, leurs besoins spirituels et la nécessité de maintenir convenablement le culte.

8. Il sera donc recommandable, comme le faisaient nos ancêtres et comme cela se pratiquait dans les premiers âges de l'Eglise, d'établir des classes hebdomadaires de catéchisme auxquelles assisteront tous les enfants de la paroisse. Que les pasteurs animés par leur zèle et les parents catholiques par leur amour n'épargnent aucun effort pour assurer le succès de ce système (Conf. Conc. Balt. III, No 19).

9. Aucun reproche, ni en public ni en particulier, ne sera fait aux parents catholiques qui enverront leurs enfants à des écoles ou à des académies privées où l'on donne une meilleure éducation que sous la direction de religieux ou de catholiques approuvés. S'ils pouvoient suffisamment à l'instruction religieuse de leurs enfants, qu'ils soient libres de s'assurer de toute autre manière l'éducation que requiert la position de leurs familles.

10. Il serait très désirable, ce serait le plus heureux arrangement possible, que l'évêque s'entendît avec les autorités civiles ou avec les membres de la commission scolaire pour la sur-

(Suite à la 6e page)

## Jeux d'Esprit

### CHARADE

Mon premier, au solfège, aura toujours sa place,  
Mon dernier peut souvent s'étaler avec grâce

Dans la construction  
D'une belle maison.

Chaque paroisse a mon entier,  
Mais on voudrait voir l'industrie  
Employer souvent mon dernier,  
Pour élever un autre entier  
Et donner au pays la vie.

Solutions des derniers problèmes :

ENIGME : Clef.

CHARADE : Fève.

## L'Érablière

Nous croyons qu'il est bien à propos de citer le charmant article suivant écrit en 1875. Il est encore d'actualité au temps des sucres.

Le soleil luit, la neige fond, la sève monte, allons au sucre !

C'est aujourd'hui nouvelle lune, la nuit sera froide, on veillera dans la cabane autour de ce feu pétillant et clair dont les lueurs attirent chats-huants et hiboux, et demain, nous reviendrons sur la "croûte".

Les auspices consultés, on attache solidement ses raquettes et l'on part, les novices égayant les premières enjambées de la marche des culbutes ordinaires.

La récolte du sucre constitue une des plus anciennes industries du Canada, nos bons aïeux l'apprirent des sauvages.

Jadis, les procédés, l'outillage que nécessitait l'opération, tout était primitif. On courait le bois en raquettes, on entaillait l'érable à coups de hache, on fixait dans l'incision des "goudrelles", on posait au-dessous des auges en bois dur ou en cèdre, et deux seaux qu'un homme portait suspendus à un joug, servaient à convoyer l'eau d'érable ; dans la cabane, un

simple brasier, dont la fumée s'échappait par une ouverture ménagée dans le toit, servait à l'évaporation.

Aujourd'hui, les progrès industriels ont métamorphosé l'ancien système, et la récolte ne se fait que mieux et plus vite. Produit et producteurs ont gagné au changement.

La gouge a remplacé la hache ; les goudrelles en ferblanc les chalumeaux de bois ; les chaudières en métal, les baquets ; et le traîneau plat chargé d'un tonneau dans lequel on vide la sève sucrée les seaux équilibrés du transport à la façon chinoise et japonaise. Quant à la cuisson, des fourneaux commodes où le foyer se maintient à une température constante ont éteint le feu ouvert et exposé à tous les vents. La cabane de l'érablière, jadis chantier sous le ciel, est devenue une sorte d'atelier où l'on fabrique du sucre, comme ailleurs on fait de la fonte.

Que la vapeur et l'électricité deviennent nécessaires, on les emploiera.

Inutile de rappeler les diverses opérations de la récolte : l'entaillement des érables, la pose des goudrelles, et des récipients, la transvasion de la sève et son transport dans la cabane, sa conservation dans des chaudrons, puis les divers degrés d'évaporation auxquels on la soumet pour en obtenir du sirop, de la "tire" ou du sucre, tout cela est familier à nos lecteurs.

Ce que nous disons, par exemple, c'est que la récolte du sucre d'érable devient une espèce de fête champêtre dans le Bas-Canada, comme la célébration du réveil de la nature.

En ces jours de printemps où la terre redevenue adolescente a tous les caprices de cet âge, on est exposé à de brusques changements de température ; parfois celle-ci est délicieuse, mais le plus souvent, la pluie, la bise s'en mêlent et gâtent tout le plaisir.

Par un beau temps, "pour les sucres", rien de frais et de charmant comme les heures passées sous bois. La vue porte au loin à travers la clairière tout inondée de rayons, on perçoit mille bruits : la neige erie et fond, les ruisseaux susurrent, les écureuils gambadent et

“sacrent” en sautant de branche en branché, les chevaux hennissent, les chiens aboient, les travailleurs chantent, les enfants, les femmes se barbouillent de sucre, et planant sur le tout comme une rumeur vague, on croirait entendre chuchotter et rire aux baisers du soleil la sève emprisonnée sous l'écorce argentée des érables et des bouleaux. On sent enfin renaître le mouvement et la vie.

C'est alors qu'on boit l'eau glacée des érables, que l'on fait la *trempe*, c'est-à-dire que l'on mange les morceaux de pain coupés menus jetés dans la sève épaissie ; que l'on confectionne les grillades de lard frais, cuites dans l'eau déjà réduite par l'évaporation ; puis on casse des œufs qu'on fait bouillir dans le sirop. Ensuite vient le tour de la *tire*, que l'on fabrique en répandant sur la neige des filets de sirop qui se durcissent et que l'on croque à belles dents ; ensuite la cérémonie de la *palette*, sorte d'énorme cuillère en bois où le sucre adhère et que chaque individu présent lèche tour à tour au milieu de cris joyeux et d'éclats de rire. Puis le moulage du sucre dans les moules de toutes formes et de tous calibres. Enfin la part des enfants, les œufs d'érable en sucre solide que l'on coule dans les coquilles de ceux mangés auparavant. La journée passée, l'on regagne la ferme, la ville ou le village, et la récolte achevée, chaque propriétaire expédie ses produits sur le marché.

A. ACHINTRE.

## Broma

Puissant tonique, reconstituant du sang et des nerfs, qui donne force, vigueur et santé

Le *Broma* est un tonique stimulant et digestif qui guérit la faiblesse, anémie, chlorose, tuberculose, épuisement nerveux, dyspepsie, etc. En vente partout.

INOMBRABLES

Tous les témoignages qui prouvent que le *BAUME RHUMAL* est le roi des guérisseurs. 25 cts. partout.

## Propos Scientifiques et Industriels

### LE TRAVAIL DES ABEILLES

C'est chose assez exactement connue que l'organisation d'une ruche d'abeilles. Mais on se figure moins bien l'activité intense du travail de ses habitants. Sait-on bien, par exemple, ce qu'il faut de temps à une abeille pour produire un gramme de miel ?

Quand le temps est beau, une “ouvrière” peut, en six ou douze voyages, visiter de 40 à 80 fleurs et récolter un grain de nectar. Si elle puise dans 200 ou 400 calices, elle ramassera 5 grains. Dans de bonnes conditions, elle mettra quinze jours pour avoir quinze grains ; il lui faudra donc plusieurs années pour fabriquer 2 lbs de miel, qui remplira 3,000 cellules du rayon.

Une ruche contient de 20,000 à 50,000 abeilles, dont la moitié prépare le miel ; l'autre partie vaque aux soins du logis et de la famille. Dans une belle journée, 16,000 ou 20,000 individus pourront en six ou dix voyages, explorer de 300,000 à un million de fleurs, soit plusieurs centaines de milliers de plantes. Encore faut-il que la localité soit favorable à la production du miel et que les plantes qui produisent le plus de suc soient placées à proximité du rucher. Une ruche peuplée de 30,000 abeilles peut donc, dans de bonnes conditions, récolter environ 2 lbs de miel en un jour.

### LA STABILITÉ DES CHEVAUX

Le “Scientific American” rend compte d'observations faites dans des rues très fréquentées de Londres à l'égard de la stabilité des chevaux sur les différentes espèces de pavage.

Les observations ont été faites de 8 hrs. du matin à 8 hrs du soir pendant cinquante jours dans deux voies où la circulation quotidienne était de 12,366 et 5,250 chevaux. Pendant ces 50 jours, 512 chutes se sont produites sur le pavage en bois, 719 sur le granit et 1066 sur l'asphalte. Le pavage en bois semble donc à cet égard, avoir une supériorité incontestable sur les autres modes de revêtement.

MM. HAMEL & VERRET, de la rue Saint-Joseph, 133, à Québec, sont nos représentants pour la vieille capitale et pour Lévis.

(Suite de la 3e page)

veillance conjointe de l'école, toujours en tenant compte de leurs droits respectifs.

11. Tandis qu'il y a des instituteurs quelconques pour les branches séculières auxquels il est légalement interdit d'insulter à la religion et à la moralité catholiques, que l'Eglise insiste sur son droit et son devoir d'enseigner le catéchisme aux enfants, afin de les prévenir contre tous les dangers qui pourraient porter atteinte à leur foi ou à la moralité.

Dans le *premier* paragraphe, le Délégué réclame pour l'Eglise le droit d'enseigner les vérités de la foi et les lois de la morale chrétienne ; il n'est pas question des sciences profanes.

Dans le *deuxième*, il assure que rien n'empêche les enfants catholiques d'aller puiser leur instruction séculière dans les écoles de l'Etat.

Dans le *troisième*, il adjure les parents catholiques d'élever chrétiennement leurs enfants et de leur faire fréquenter les écoles paroissiales, quand il y en a à leur portée.

Dans le *quatrième*, il déclare, sans restriction, que l'Eglise et le Saint Siège désirent l'établissement d'écoles publiques dans tous les Etats, ce qui est loin d'être une condamnation.

Dans le *cinquième* et dans le *sixième*, il dit que les écoles paroissiales étaient devenues nécessaires parce qu'alors les écoles publiques offraient des dangers pour la foi et la moralité.

Dans le *septième*, il déclare que quand ces dangers n'existent point les écoles publiques sont permises.

Dans les derniers paragraphes, le Délégué rappelle aux parents et aux pasteurs qu'ils ne doivent pas se décharger sur le maître du soin de faire l'éducation religieuse des enfants.

La semaine prochaine nous publierons peut-être la lettre de Léon XIII qui soutient son Délégué sur tous les points.

---

## Hors-d'œuvre

---

M. l'abbé G. Raïson s'amende ; il choisit un peu mieux ses termes pour qualifier les adversaires du clergé représenté dans sa personne ; il

ne les appelle plus que *pseudo-patriotes, brail-lards, réformateurs*.

M. l'abbé oublie que ces brail-lards-là sont la majorité dans le pays !

Eh bien, et l'affreux Zola ? Remis en liberté, à ce qu'on dit ?

Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable.

C'est le cas d'en parler. En dépit de toutes les prévisions ; contre l'attente de Labori et de Zola lui-même qui n'avait signé son pourvoi en cassation que pour acquit de conscience ; malgré la pression faite sur le président M. Lœv par le général Billot, *soldat catholique et républicain*, la cour de cassation a trouvé le procès Zola devant la cour d'assises entaché de si graves irrégularités qu'elle a relevé M. Zola de la condamnation portée contre lui.

S'il en est ainsi, quels monstrueux dénis de justice n'a-t-on pas pu commettre aux deux conseils de guerre où les juges étaient des soldats qui ont siégé à huis-clos ?

Désormais, non-seulement nous ne doutons plus de l'innocence du malheureux capitaine français Dreyfus, tortionné comme *sale Juif*, mais nous en demeurerons absolument convaincu, aussi longtemps que la culpabilité du prétendu traître ne sera pas clairement et simplement démontrée. Et il y a encore de bons Français en France et en Amérique qui partagent cette opinion.

Les feuilles cléricales s'occupent un peu, à la suite du *Freeman's Journal*, de New-York, d'une décision récente rendue par le surintendant des écoles publiques de l'Etat de ce nom. L'école publique de Corning, N. Y., était dirigée par deux religieuses, dûment diplômées et engagées par le bureau scolaire. Ces religieuses portaient à l'école le costume de leur ordre et se faisaient appeler «Sisters» par les enfants. Quelques parents, de religion protestante, réclamèrent contre cet état de chose qui faisait de l'école publique, commune et neutre établie par la loi, une véritable école confessionnelle catholique. Le surintendant, M. Skinner, vient de

décider, avec raison, que les instituteurs des écoles publiques ne doivent pas porter à l'école le costume distinctif d'une organisation religieuse quelconque, mais s'habiller comme le commun des citoyens, et se faire appeler *Monsieur*, *Mademoiselle* ou *Madame*, comme tout le monde.

Les cléricaux crient naturellement à la tyrannie. Les malheureux ! les malhonnêtes ! Comme si la décision de M. Skinner ne les protégeait pas eux-mêmes contre la réelle tyrannie d'un autre bureau scolaire qui voudrait forcer leurs enfants à subir, tout le jour, à l'école la vue et l'enseignement d'un maître qui ferait sa classe revêtu de l'uniforme d'un capitaine de l'Armée du Salut ou qui serait un diacre anglican en costume religieux.

Quelles sottises que les *castors* en tous pays !

Autre farce des cléricaux :

Le *Mouvement catholique* (ultramonté) veut avoir M. Chapais pour conduire la droite catholique à la victoire ; la *Vérité*, de son côté, le réclame pour présider le centre, toujours catholique, car la feuille ultramontaine ou romaine ne reconnaît point au sieur de la Ficelle les qualités voulues pour commander à un parti qui aspire à prendre le pouvoir.

Allons ! de quel côté va se jeter M. Chapais ? Quelle horrible situation ! Il est sûr que s'il accorde son cœur à l'un, l'autre s'empres- sera de demander sa tête. . . . . !

## SOINS AUX MALADES

### ALIMENTS LIQUIDES

#### Lait Peptonisé

Ce lait est à moitié digéré d'avance par une addition de pancréatine. Prenez environ le quart d'une cuillerée à thé d'extrait de pancréatine et une pincée de soda à pâte ordinaire. Faites dissoudre ces substances dans une demi-tasse d'eau et ajoutez une chopine de lait. Versez le tout dans une bouteille que vous laissez

une demi-heure dans l'eau chaude marquant 110o Fahrenheit. Enlevez la bouteille et mettez-la sur la glace pour arrêter la réaction chimique. Si vous n'avez pas de glace, faites bouillir le lait une minute.

Un estomac sensible gardera le lait peptonisé, tandis qu'il le rejettera sous une autre forme. Le gruau au lait peut être peptonisé de la même manière.

#### Koumis

Une pinte de lait frais, le quart d'un morceau de levain comprimé, une cuillerée à table de sirop de sucre. Préparez le sirop en couvrant une cuillerée à table de sucre avec de l'eau et faites bouillir quelques minutes pour le faire fondre. Délayez le levain dans l'eau chaude, mélangez le sirop et le levain délayé dans le lait et mettez le tout dans une bouteille. Secouez la bouteille pour que le mélange soit parfait. Mettez un bouchon trempé dans l'eau chaude, enfoncez-le comme il faut et attachez-le avec une ficelle forte. Laissez la bouteille soixante heures dans un endroit frais ; 52o est une température convenable. Ensuite mettez-la sur la glace ou dans une cave noire et froide. Ouvrez-la avec un robinet à champagne, car le liquide sort avec violence en tirant le bouchon. Ce breuvage fait beaucoup de bien dans les maladies de l'estomac, la consommation, la bronchite chronique, les fièvres et toutes maladies débilitantes. Il donne du sommeil et ne laisse aucun mauvais effet.

## LE SAMEDI

Sommaire du 16 avril — Frontispice, une bonne histoire ; Bouquet de pensées ; Emaux et camées, l'automne, par Victor Hugo ; Instantané, la glissade, Jean Richepin ; Rondels, poésie, Ferl. Huard ; Comment Niagae, le damné, moyennant deux liards donnés à proposition sa place en paradis, Eug. Miller ; Nouveau décoré, Jérôme Monti ; Chronique universelle-illustrée, Louis Perron ; le service des postes dans le Nord-ouest canadien, (cinq gravures) ; Les bourricots, Frs. Coppée ; les aventures de Mathurin Gonec, par Max. Audouin ; Modes parisiennes (3 gravures) ; 38 gravures, devinettes, cas-e-tête, etc.

Supplément — une héroïne de Richelieu, M. de Lacretelle ; Le supplice d'une femme, feuilleton ; *Cauzonetta*, pour violon et piano.

5 cts le numéro ; 516, rue Craig, Montréal.

# Tante Berthe

1 PAR

G. de Peyrebrune

Il y avait une fois... un vieux bonhomme de soixante ans et plus qui, se trouvant, en dépit de son grand âge, avoir conservé toute sa complexion amoureuse et sa jalouse humeur, s'avisa de donner satisfaction à ses deux graves penchants de la façon suivante : il ramassa on ne sait où, une petite diablesse de fille, qu'il expédia au couvent pour y être élevée et instruite le plus promptement — il n'avait pas le temps d'attendre — et le plus succinctement possible. Jolie comme un ange, espiègle, naïve, effrontée, l'Agnès venait d'attraper ses quinze ans, lorsqu'un beau matin le bonhomme la fit sortir de sa coquille, et, séance tenante, l'épousa.

Après quoi, il l'emmena dans son vieux château, lui fit donation de tous ses biens et mourut. C'était en user honnêtement. La mignonne se trouva donc tout à coup riche, sans le moindre contrôle, n'ayant point de famille.

Quant à la famille de feu son mari, elle en avait entendu parler tout juste assez pour savoir qu'il avait un frère, lequel s'étant marié contre le gré des siens avait été quelque peu déshérité et vivait on ne sait trop où et on ne sait pas du tout comment.

Donc la petite veuve entra dans la vie sans désirs et livrée à tous les caprices qui voulaient se donner la peine d'éclorre dans son imagination. Le champ était vaste, mais il n'était pas cultivé : aussi les fleurs les plus variées et les plus inconnues de l'horticulture intellectuelle poussèrent là et s'étalèrent à l'aise dans un magique et luxuriant désordre.

Elle était tombée, au sortir du couvent, entre les quatre murs d'une vaste bâtisse carrée qui devait son nom de château à la politesse

des voisins et à l'ancienneté de sa construction.

Du reste, aucun souvenir historique ni féodal ne s'y rattachait : la famille Desgranges seule l'avait habitée, depuis que le premier de cette dynastie bourgeoise avait renoncé au comptoir pour se donner les loisirs, durement mais honorablement acquis, de la vie des champs.

C'était tout simplement une grande maison à deux étages, à chacun desquels courait une enfilade de chambres, où le soleil et l'air entraient comme chez eux, par de hautes fenêtres, la plupart sans rideaux. Une pelouse, coupée de massifs, tournait tout autour, un kiosque dressait, au fond d'une longue allée de tilleuls et de frênes, ses clochetons décolorés ; le tout à demi enveloppé par un immense bois d'essences diverses, qui fournissait la maison de bûches et de fagots, de marrons, de glands, de cèpes et de truffes, car nous sommes en Périgord.

\* \* \*

Un matin, Mme Desgranges s'éveilla brusquement avec un pli au front ; elle venait de rêver d'un grand serpent, qui s'était enroulé autour de son corps, l'enveloppant de la tête aux pieds ; et elle frissonnait encore, car elle avait été arrachée au sommeil par une violente et étrange sensation au moment même où le monstre dardait sur son visage sa langue vibrante.

Elle sonna et s'appuya sur son coude, puis elle tapota impatiemment la mesure d'une valse sur son oreiller, puis, au bout d'une minute, elle se jeta à bas du lit, précipita ses pieds dans ses mules rouges, enfila en courant sa robe de chambre, qu'elle attacha en dégringolant l'escalier, et ne fit qu'un bond sur la pelouse où s'étalaient les premières marguerites d'avril.

— Catherine, criait-elle en courant dans la rosée, Catherine !...

(A suivre)

PEU COUTEUX

Pour 25c vous avez une bouteille de BAUME RHEUMAL qui vaut mieux pour les rhumes obstinés que tous les autres remèdes réunis.



## Les tribulations

D'UN

# Pêcheur à la ligne

16

PAR

A. BROWN

IX

(Suite et fin)

Le beau Félix ne put garder son sérieux ; il éclata de rire.

— Ah ! ah ! comme vous voilà fagotés ! . . . Vrai, vous êtes rigolos . . . on devrait vous suspendre pour vous égoutter.

Avec une présence d'esprit admirable, Vincent Champignol s'écria d'un accent sévère :

— Vous riez, monsieur, vous riez quand nous venons de courir les plus grands dangers . . . Vous n'avez pas de cœur ! . . .

Puis il se précipita dans les bras du peintre tout ébahi, en criant bien fort :

— Ah ! mon sauveur . . . sans vous, j'étais perdu . . . Comment reconnaître tant de courage et de dévouement ? . . . Je n'oublierai jamais le service que vous m'avez rendu . . . Ma femme et ma fille vous béniront . . .

Constater quel était le plus étonné, le plus interdit du beau Félix ou du peintre, serait chose impossible. Comme ce dernier n'était pas un naïf, il reprit vite son aplomb, rendit l'accolade à Vincent Champignol et dit avec une émotion parfaitement simulée :

— Je n'ai fait que mon devoir . . . N'étiez-vous pas déjà un père pour moi ?

— Ah ! mon cher ami . . . dès aujourd'hui vous êtes des nôtres, vous êtes de la famille.

C'était carrément consentir au mariage de Laure avec Julien Tafforel. Félix Grandin ne conserva aucune illusion, car il ne prononça

pas un seul mot pendant que le "noyé" et son sauveur se congratulaient à sa barbe et à son nez.

Ainsi se terminèrent les hésitations, les soucis de Vincent Champignol qui, désormais, put se livrer à son plaisir favori sans la moindre préoccupation. La famille Grandin essaya bien de regimber et de lancer quelques insinuations malveillantes, mais l'opinion publique approuva hautement l'ancien mercier de savoir se montrer reconnaissant en donnant sa fille unique à l'homme qui l'avait arraché à une mort certaine.

Quelques jours après la célébration du mariage, Vincent Champignol dit à son gendre :

— Avouez que le jour où vous m'avez vaincu en combat singulier vous expérimentiez un nouvel appât. Maintenant, j'espère que vous n'aurez plus de secrets pour moi et que vous m'enseignerez votre merveilleuse recette.

Julien Tafforel et sa femme échangèrent un regard malicieux. Fallait-il dévoiler la ruse que j'avais conseillée, ou bien continuer à se parer des plumes du paon pour conserver indéfiniment le glorieux titre de "premier pêcheur de l'époque." Le peintre prit le parti d'avouer, sans me nommer afin de ne pas me compromettre ; il conta le stratagème qui avait si bien réussi, grâce à la connivence du père Benamer.

Vincent Champignol ne garda aucun ressentiment de la mystification dont il avait été l'objet et il en rit le premier.

— Quand vous pêcherez, dit-il à son gendre, on ne soutiendra point que votre ligne est terminée par une bête à chaque extrémité.

(Fin)

---

 EN AVANT
 

---

Un rhume, un mal de gorge négligé peut entraîner à des résultats fâcheux ; sitôt qu'on se sent attaqué on doit avoir recours au BAUME RHUMAL.

### LES PROPRIETES DU MENTHOL

Le Menthol est bien efficace dans tous les maux de poumons et des bronches et toujours prescrit par les plus éminents médecins, et la seule préparation qui la contient est le MENTHOL COUGH SYRUP.

## Doctrine socialiste

M. l'abbé G. Raison a fait un article d'une colonne dans le *Nord* sur ce sujet. Nous n'en avons guère vu l'à-propos, car il n'existe en ce pays ni parti socialiste, ni même de journaux socialistes.

Mais enfin, voici le début de cet étrange article :

Cette *pernicieuse* doctrine (la doctrine socialiste), *contraire* à toutes les lois du bon sens, à toutes les lois divines et humaines, s'énonce ainsi : " L'enfant appartient à l'Etat, puis à la famille."

Cette doctrine est funeste au possible, subversive de tout ordre moral, civil et religieux. Nous croyons pouvoir facilement la réfuter.

Suit la réfutation (1) promise en une colonne d'interlignés.

Longtemps avant M. l'abbé G. Raison, le sage Fénelon avait dit : *Les enfants appartiennent moins à l'Etat qu'à la République ; ils doivent être élevés (c'est-à-dire instruits) par l'Etat.*

Il est absolument inutile pour aujourd'hui de discuter avec M. l'abbé les doctrines du socialisme d'Etat ou du socialisme chrétien, etc. et nous venons de dire pourquoi. Nous n'avons rappelé l'opinion de Fénelon à ce sujet, simplement pour mettre la puce à l'oreille à M. l'abbé qui ferait bien de s'avancer prudemment sur ce terrain, surtout si c'est avec l'intention d'y prendre corps à corps le grand évêque français. Il n'y a pas de proportion entre le cygne de Cambrai et notre deuxième vicaire.

## La Guerre

Quand je songe seulement à ce mot, la guerre, il me vient un effarement comme si l'on me parlait de sorcellerie, d'inquisition, d'une chose lointaine, finie, abominable, monstrueuse, contre nature,

Quand on parle d'anthropophages, nous sou-

rité sur ces sauvages ? Quels sont les sauvages, les vrais sauvages ? Ceux qui se battent pour tuer, rien que pour tuer.

Les petits lignards qui courent là-bas, sont destinés à la mort comme les troupeaux de moutons que pousse un boucher sur les routes. Ils iront tomber dans une plaine, la tête fendue d'un coup de sabre ou la poitrine trouée par une balle, et ce sont des jeunes hommes qui pourraient travailler, produire, être utiles. Leurs pères sont vieux et pauvres ; leurs mères, qui pendant vingt ans les ont aimés, adorés comme adorent les mères, adbrendont dans six mois ou un an peut-être, que le fils, l'enfant, le grand enfant élevé avec tant d'amour, fut jeté dans un trou comme un chien crevé, après avoir été éventré par un boulet et piétiné, écrasé, mis en bouillie par les charges de cavalerie.

Pourquoi a-t-on tué son garçon, son seul espoir, son orgueil, sa vie ? Elle ne sait pas. Oui, pourquoi ? La guerre !... se battre !... massacrer des hommes !... Et nous avons aujourd'hui, à notre époque, avec notre civilisation, avec l'étendue de science et le degré de philologie où l'on apprend à tuer, à tuer de très loin, avec perfection, beaucoup de monde en même temps, à tuer de pauvres diables d'hommes innocents chargés de famille et sans casier judiciaire.

Et le plus stupéfiant, c'est que le peuple ne se lève pas contre le gouvernement !

Quelle différence y a-t-il entre les monarchies et les républiques ! Le plus édifiant, c'est que la société toute entière ne se révolte pas à ce seul mot de guerre.

Ah ! nous vivons toujours sous le poids des vieilles et odieuses coutumes, des criminels préjugés, des idées féroces de nos barbares aïeux, car nous sommes des bêtes ; nous restons des bêtes que l'instinct domine et que rien ne change.

N'aurait-on pas honni tout autre que Victor Hugo qui eut jeté ce grand cri de délivrance et de vérité.

Aujourd'hui, la farce s'appelle la violence et commence à être jugée ; la guerre est mise en accusation. La civilisation, sur la plainte du

genre humain, instruit le procès et dresse le grand dossier criminel des conquérants et des capitaines. Les peuples en viennent à comprendre que l'agrandissement d'un forfait n'en saurait être la diminution ; que si tuer est un crime, tuer beaucoup n'en peut pas être la circonstance atténuante ! Que si voler est une honte, envahir ne saurait être une gloire.

Ah ! proclamons ces vérités absolues, déshonorons la guerre.

Vaines colères, indignation de poète.

La guerre est plus vénéralisée que jamais. Un artiste habile en cette partie, un massacreur de génie, M. de Moltke, a répondu un jour, aux délégués de la paix, les étranges paroles que voici :

“ La guerre est saine, d'institution divine ; c'est une des lois sacrées du monde ; elle entretient chez les hommes tous les grands, les nobles sentiments : l'honneur, le désintéressement, la vertu, le courage, elle empêche en un mot, de tomber dans le plus hideux matérialisme.”

Ainsi, se réunir en troupes de quatre cent mille hommes, marcher jour et nuit sans repos, ne penser à rien, ne rien étudier ni rien apprendre, ne rien lire, n'être utile à personne, pourrir dans la saleté, coucher dans la fange, vivre comme des brutes dans un rébêtement continu, piller les villes, brûler les villages, ruiner les peuples, puis rencontrer une autre agglomération de viande humaine, se ruer dessus, faire des lacs de sang, des plaines de chair pilée mêlée à la terre boueuse et rougie, des morceaux de cadavres, avoir les bras ou les jambes emportés, la cervelle érabouillée sans profit pour personne, et crever au coin d'un champ, tandis que vos vieux parents, votre femmes et vos enfants meurent de faim ; voilà ce qu'on appelle ne pas tomber dans le plus hideux matérialisme.

Les hommes de guerre sont les fléaux du monde. Les hommes de science luttent contre la nature, l'ignorance, contre les obstacles de toute sorte, pour rendre moins dure notre misérable vie.

Ils vont, acharnés à leur besogne utile, en-

tassant les découvertes, agrandissant l'esprit humain, élargissant la science, donnant chaque jour à leur patrie une somme de bien être, de patience et de génie.

Voilà ce qu'on appelle ne pas tomber dans le plus hideux matérialisme.

## Livres, Journaux, Etc.

(Il sera rendu compte dans ce journal de tous les ouvrages dont on nous enverra un exemplaire.)

LE JOURNAL DE MUSIQUE — Les musiciens salueront avec plaisir, sans doute, l'apparition d'une nouvelle publication musicale, *Le Journal de Musique*. Elle a pour but principal d'aider les exécutants, en mettant à leur portée, de la musique de force accessible à tous, à se familiariser avec l'exécution à vue et d'accompagnement.

C'est ce qui la recommande à un bon accueil, tout autant que le choix de ses morceaux et la valeur de la prime considérable qu'elle offre à ses abonnés.

Le premier numéro contient la “Valse des Baisers” une valse chantée des plus entraînantes et un nouveau morceau de musique pour piano, la “Marche Fin de Siècle” aussi jolie et appelée à avoir autant de succès que le célèbre “Washington-Post” de Sousa. Le second numéro contient “Femmes et Fleurs” une nouvelle valse très dansante par l'auteur bien connu Olivier Métra et un joli morceau pour violon ou mandoline, “Pavane des Pages” de Sudessi.

Ces deux derniers numéros sont envoyés sur réception de 10 cents. Adresse : “Le Journal de Musique”, 1615, rue Notre-Dame, Montréal.

---

—LA PHILADELPHIA est la chaussure la plus chic, la plus élégante et la plus belle de nos jours. En vente chez J. D. FOURNELLE. Allez les voir. Nouvellement arrivé au même magasin, un bel assortiment de chapeaux pour hommes, femmes et enfants.

---

—A VENDRE.—*Bois debout* (bois franc) sur une étendue de terrain de 54 arpents, à trois milles de Saint-Jérôme.

Conditions : argent comptant. S'adresser chez M. Messero & Cie ou au bureau de l'AVENUE DU NORD, Saint-Jérôme.

## La douleur s'en va, la sante revient

LE CAS REMARQUABLE DE JOHN HENDERSON DE LA JUNCTION DESERONTO

Un rhumatisme sciatique avait brisé sa constitution au point de le rendre presque impotent. — Il voyait la mort l'approcher d'un pas rapide lorsqu'une main secourable vint lui offrir une planche de salut inespérée

De la Tribune, de Deseronto :

Nos lecteurs se rappellent sans doute que dans le cours de l'hiver dernier, nous avons fait souvent mention, dans la colonne des notes personnelles de la maladie de John Henderson, cultivateur bien connu et estimable du chemin Gravel, canton de Richmond, à un mille à peu près de la Jonction Deseronto. On disait qu'il lui restait peu d'espoir de guérison, vu que la maladie dont il était affligé épuisait graduellement ses forces. Lorsqu'on demandait de ses nouvelles aux cultivateurs qui revenaient du marché de Deseronto, ceux-ci répondaient en hochant la tête, qu'on pouvait s'attendre avant peu à un dénouement fatal. Aussi ce fut une joyeuse surprise pour ses nombreux amis d'apprendre qu'il avait recouvré la santé. Ayant appris qu'on attribuait cette cure aux Pilules Roses du Dr Williams, un reporter de la Tribune se mit en frais de découvrir si cette nouvelle était vraie. Arrivé chez M. Henderson, le reporter ne trouva que le garçon de ferme qui lui apprit que son maître était allé au moulin à farine de Napanee avec une charge de grain. C'était une preuve que M. Henderson devait avoir pris beaucoup de mieux, car sans cela, il n'aurait pas pu entreprendre ce voyage, surtout par un temps cru de printemps. Comme M. Henderson devait être de

retour vers deux heures, le reporter résolut de l'attendre pour lui parler en personne. Bientôt on vit apparaître l'attelage sur la route et quand il fut arrivé à la maison, M. Henderson, ayant appris le but de la visite du journaliste, lui déclara que la nouvelle était vraie en tout points et qu'il était certainement redevable de sa guérison aux Pilules Roses du Dr Williams. Il ajouta qu'il était tombé malade il y a un an à peu près et que sa maladie avait pris peu à peu le caractère d'un rhumatisme sciatique des plus alarmants.

Les médecins faisaient bien de leur mieux et réussissaient jusqu'à un certain point à alléger la douleur et même à lui rendre momentanément un peu de force, mais la maladie reprenait son cours avec plus d'intensité qu'auparavant et son état empirait de plus en plus.

Toute l'économie semblait être pénétrée par la maladie qui s'attaquait à ses forces vitales. Il essaya tous les remèdes prescrits par les médecins et recommandés par des amis et des voisins. Tout fut inutile, sa faiblesse allait en augmentant et il finit par désespérer de la vie. Son épuisement était complet ; c'est de peine et de misère qu'il pouvait se rendre jusqu'à la grange et faire quelques pas autour de la maison s'il n'était pas retenu au lit. Ce fut alors que M. Ravin, chef de la gare de la Jonction Deseronto, qui se souvenait probablement de la cure merveilleuse de M. Wager, par le célèbre remède, rapportée dans la Tribune quelque temps avant, engagea M. Henderson à essayer les Pilules Roses du Dr Williams et lui offrit d'en faire venir une certaine quantité avec la permission de M. Henderson. Le patient donna son consentement et M. Ravin lui procura une demi-douzaine de boîtes. Il en essaya une mais l'effet ne fut guère appréciable. Il continua cependant à prendre le remède, et après en avoir vidé six boîtes il constata une amélioration très prononcée. Il en fit venir une nouvelle provision et continua à prendre du mieux de jour en jour. Les douleurs disparurent, les forces augmentèrent et, comme il le dit lui-même : — Je suis en état d'aller où je veux, je me sens fort, je puis exécuter tous les travaux

de la ferme aussi bien que jamais et j'attribue tout cela aux Pilules Roses du Dr Williams.

Aux yeux du reporter de la Tribune, M. Henderson paraissait être un homme fort et vigoureux, dont vue seule suffisait pour corroborer l'histoire de sa cure remarquable.

### DANS UN SERPENT

Un correspondant du "Times" dans la colonie du Cap, écrit à ce journal :

Tout près de la ferme Mallerby, dans le voisinage de Ceres, on a tué récemment un grand serpent noir, si grand et si gras, qu'on résolut de procéder à son autopsie pour connaître la cause de ce développement inusité. Quand on l'eut ouvert, on constata qu'il avait avalé un serpent jaune presque aussi gros que lui. Mais à l'intérieur du serpent jaune se trouvait un serpent noir d'assez jolies dimensions, lequel donnait abri à trente œufs dont chacun renfermait un jeune serpent vivant qui ne paraissait pas autrement incommodé de sa détention temporaire. Voilà donc un total de trente-deux serpents dans un seul.

## Encore un fait étonnant!!!

Un enfant radicalement guéri  
par la puissance curative du

# Vin Morin

## Creso-Phates

Encore une mère rendue heureuse et qui vient témoigner de l'efficacité du Vin à la Créosote et aux Hypophosphites du Dr Ed. Morin, appelé *Vin Morin Creso-Phates*.

Mme Saint-Pierre du village de Château Richer, comté de Montmorency, nous déclare que son fils Antoine fut atteint, au commencement de l'automne dernier, d'une bronchite aiguë.

Notre pauvre petit changeait à vue d'œil, ne dormant presque pas, mangeant bien peu, se plaignant de douleurs qui ne lui laissaient aucun repos. Son père et moi étions au désespoir en voyant notre enfant dans cet état lamentable.

Toutes les personnes qui venaient le voir s'en retournaient avec la pleine conviction qu'il ne verrait pas l'hiver. Nous essayâmes tous les remèdes au monde sans aucun changement. Il allait toujours dégraisant. Un jour nous résolûmes de lui faire prendre du *Vin Morin Creso-Phates*, si bien recommandé par les nombreux certificats publiés toutes les semaines dans les journaux. Cette démarche vers un remède chanté par tant de poitrines reconnaissantes, fut couronnée d'un succès éblouissant.

Nous avons acheté trois bouteilles de 50 cts. La première lui donna un soulagement auquel nous étions loin de nous attendre. La deuxième lui rendit la force et le courage nécessaires pour lutter contre les restes de cette cruelle maladie, et la troisième le guérit radicalement.

Nous ne pourrions jamais oublier les prodigieux effets de ce vin sur notre enfant dont nous désespérions une guérison. Nous conseillons aux personnes prises de Toux, Bronchites, Enrouements, Mal de Gorge, Asthme, Grippe et consommation de faire usage sans délai de ce remède incomparable. — MME SAINT-PIERRE, Château-Richer, Montmorency.

PROVINCE DE QUÉBEC }  
DISTRICT DE TERREBONNE. }  
*Cour Supérieure*

No. 351

Dame MARGARET FLORENCE McLEAN, de la paroisse de Saint-Jérôme, district de Terrebonne, épouse commune en biens de ARTHUR BELL, Commerçant du même lieu, et dûment autorisée à ester en Justice

vs DEMANDERESSE

Le dit ARTHUR BELL, Commerçant de la dite Paroisse de Saint-Jérôme

DÉFENDEUR.

La demanderesse a institué ce jour une action en séparation de biens contre le défendeur.

JEAN B. B. PRÉVOST

Avocat de la Demanderesse.

Ste-Scholastique, 21 Mars, 1898.

**AVIS PUBLIC** est par le présent donné que les soussignés ont accepté sous bénéfice d'inventaire la succession de feu Wilfrid Forget de son vivant hôtelier et cultivateur de la paroisse de Saint-Janvier, dans le district de Terrebonne.

Saint-Janvier, ce 16 mars 1898.

sa  
JOSEPH NICOLA x FOGET,  
marque  
sa  
MARGUERITE x FORGET,  
marque  
sa  
MÉDULE x FORGET,  
marque  
JOSEPH HAMEL,  
DÉLIA FORGET,  
sa  
PIERRE x JASMIN,  
marque  
ZÉPHIRINA FORGET,  
sa  
MARGUERITE x FORGET,  
marque  
ROSE ANNA FORGET,  
sa  
NAPOLÉON x BROUSSEAU,  
marque  
CÉLANIR FORGET,

Signé et attesté en présence de

ALPHONSE LATOUR, } Témoins.  
F. VILLENEUVE, }

# Le Courrier des Etats-Unis

## SEUL JOURNAL D'AMERIQUE

Publiant des dépêches spéciales de son correspondant de Paris, les dépêches de France et autres pays d'Europe de tous les grands journaux de New-York ainsi que les dépêches de la presse associée de toutes les parties du monde.

### CONDITIONS D'ABONNEMENT

PRIX DE L'ABONNEMENT POUR LES ETATS-UNIS ET LE CANADA

Payable invariablement d'avance

	Un An	Six mois	3 mois
Edition Quotidienne (Courrier du Dimanche compris)	\$12 60	\$6 30	\$3 40
Courrier du Dimanche (paraissant le dimanche matin)	2 50	1 50	
Edition Hebdomadaire (paraissant le mardi matin)	5 20	2 60	1 50

*Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois*

Nous engageons nos correspondants à faire leurs remises par Chèques, Traités, Mandats-Poste (Money-orders), ou Express-Money-Orders à l'ordre de

**H. P. Sampers & Co.,**

195 et 197, Fulton Street, NEW-YORK

## BULLETIN D'ABONNEMENT

Je, soussigné, .....  
demeurant à ..... rue .....  
comté..... province.....  
déclare souscrire à un abonnement de.....

A

## L'EGALITE

Ci-joint \$..... en mandat, argent ou timbres-poste  
pour l'abonnement et la prime. Numéro de la prime désiré :

Date.....

Signature : .....

COUPON-PRIME

❖ L'Egalite ❖

---

# S. G. LAVIOLETTE

MARCHAND DE

FERRONNERIE, PEINTURES, VERNIS, FAIENCE, POTERIE, &c

Courroies pour moulins de toutes sortes, scies rondes,

Coffres-forts, Poèles, Charbon, Horloges, &c.

---

**ASSORTIMENT CONSIDERABLE DE**  
**MONTRES** des meilleures Fabriques  
à des prix défiant toute compétition

✉ M. Lavolette achète le vieux caoutchouc à raison de \$1 50 les cent livres ✉

## S. G. LAVIOLETTE

ST-JEROME

---

# The Merchants Bank of Canada

Bureau chef.....Montreal

CAPITAL PAYE.....\$6,000,000  
FONDS de RESERVE.....\$3,000,000

G. HAGUE, Gérant-général.  
THOMAS FYSHE, Gérant général adjoint.  
E. F. HEBDEN, Surintendant les succursales.

---

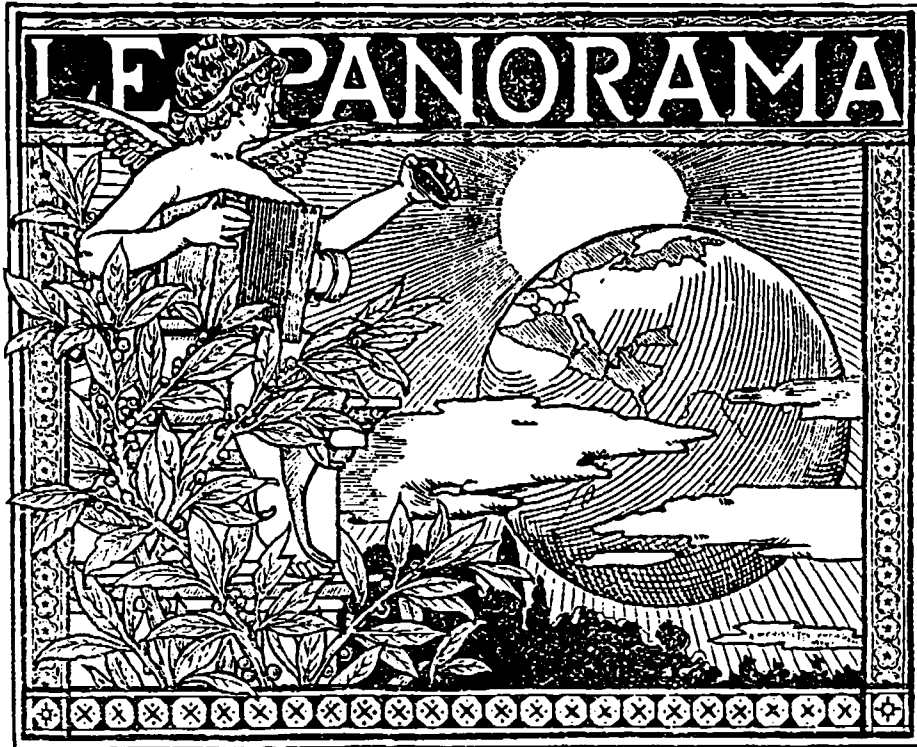
SUCCURSALES DANS TOUTES LES CITES ET DANS LES PRINCIPALES VILLES  
DE LA PUISSANCE DU CANADA

---

Fait toutes sortes de transactions de Banque.  
Change Anglais et Américain acheté et vendu.  
Nous escomptons les billets approuvés des manufacturiers, marchands, commerçants  
cultivateurs.  
Dépôts reçus et intérêts payés au taux courant.  
Lettres de crédit émises payables en Chine, au Japon et dans tous les pays du monde.

**A. C. E. DELMEGE, Gerant**

Succursale de St-Jérôme



## PRIMES

PREMIERE SÉRIE — A tous nos abonnés pour douze, pour six et même pour trois mois, ainsi qu'à tous les lecteurs au numéro porteurs de notre coupon de prime, nous offrons un riche album du dernier

### Panorama-Salon de 1897

Le Panorama reproduit les œuvres les plus importantes, — Peinture et Sculpture — exposées en mai et juin 1897 au Palais des Champs-Élysées et du Champ de Mars, à Paris. Une notice de M. Gaston Schéfer, critique d'art, accompagne chaque gravure. Le Panorama-Salon, avec ses seize belles photogravures en teintes variées, d'un travail irréprochable et d'un goût si exquis constitue une œuvre d'art vraiment riche et digne de figurer sur la table de n'importe quel salon. Aucun journal ou revue n'a encore offert, à titre gracieux une pareille prime à ses lecteurs. Nous la donnons absolument à tout abonné d'un an, de six mois ou de trois mois qui remplira le bulletin ci-contre et nous l'adressera avec le prix de l'abonnement et 5 cents pour l'expédition de la prime franco à domicile. Nous la donnons également à tout acheteur au numéro qui détachera le coupon-prime ci-dessous et nous l'enverra avec 15 cts en argent ou en timbres. *On envoie facilement sous enveloppe de la valeur monnaie renfermée dans un morceau de vieux journal.*

Adresser lettres et mandats à M. le Directeur de L'EGALITE, à St-Jerome,